

franc jeu en ce qui concerne le compte-rendu des débats de la Chambre. J'ai sous la main le compte rendu des débats d'hier et je n'y trouve pas un mot du discours prononcé par l'honorable sénateur qui a appuyé l'adresse. Je ne puis laisser passer cela sans protestation de ma part. Je regrette beaucoup d'être obligé de soulever devant la Chambre et le public ce qui pourrait être considéré comme une question de race, mais dans le cas actuel il est de mon devoir appeler l'attention de la Chambre sur cette omission. En vertu de la constitution, tout membre du Sénat a le droit de parler en français et ces discours français devraient être sténographiés dans cette langue. Lorsqu'il parle en français, il ne devrait pas être obligé de remettre aux sténographes le manuscrit de son discours. Certains représentants de la presse m'ont demandé hier soir copie des discours prononcés par le proposeur et le secondeur de l'adresse et j'étais moi-même désireux de lire le compte-rendu en entier, mais en examinant le compte-rendu des débats d'hier, je constate que l'espace où devait figurer le discours du secondeur est resté en blanc. On me dit qu'il a été omis parce que le manuscrit du discours n'a pas été fourni. Depuis quand sommes-nous obligés, lorsque nous parlons en français en cette Chambre, de fournir des copies de nos discours aux sténographes. Cela est une injustice contre laquelle je proteste. Je n'ai pas relevé le fait que nos prières ne sont pas récitées en français. Je n'en ai rien dit l'année dernière, croyant qu'à la présente session notre président pourrait lire les prières en français. Il ne l'a pas fait, mais j'espère qu'il pourra le faire l'année prochaine. Quoi qu'il en soit, lorsque des sénateurs de langue française parlent en cette Chambre nous avons le droit d'exiger que leurs discours soient sténographiés en français, et nous avons le droit d'exiger que la sténographie soit faite dans les deux langues officielles. Je sens qu'il est de mon devoir de protester, et je proteste énergiquement contre le sans-gêne avec lequel on a omis du compte-rendu le discours du secondeur de l'adresse. Il s'agit d'un fait qui intéresse la constitution, et c'est pour moi un devoir sacré de protester et de dire qu'il nous faut avoir

sur le parquet de cette Chambre un sténographe français, afin que, si l'un de nous désire parler en français, nos discours puissent être sténographiés. Certains journalistes de Québec m'ont demandé de leur envoyer des exemplaires du discours de M. Boyer et, en ma qualité de membre de cette Chambre, j'ai honte d'être obligé de leur répondre que je ne puis le leur envoyer parce que ce discours n'a pas été sténographié. Il est du devoir du chef ministériel en cette Chambre de prendre des mesures pour que les discours français soient sténographiés en tout temps. Je ne dis pas que nous devons toujours avoir ici un sténographe français, mais à un moment d'avis, lorsque cela est nécessaire, un sténographe français devrait être disponible, surtout lorsqu'il s'agit de sténographier le discours du secondeur de la motion demandant l'adoption de l'adresse. Il est réellement honteux que l'espace où devrait paraître en entier l'un des meilleurs discours français qui aient été prononcés dans le Sénat, reste en blanc dans le compte-rendu officiel de nos débats.

L'honorable M. DANDURAND: Mon honorable ami ne serait pas indigné à ce point s'il était au courant des faits. S'il eût tout simplement demandé pourquoi le discours de l'honorable sénateur de Rigaud n'a pas paru dans le compte-rendu d'aujourd'hui, il en aurait découvert la raison. J'ai moi-même dit à l'honorable sénateur de Rigaud que si son discours n'était pas entièrement écrit d'avance, il pourrait avoir un sténographe français pour le sténographier, mais que si le discours était écrit, il pourrait livrer son manuscrit au sténographe. Il m'a répondu qu'il l'écrirait et qu'il ne serait pas nécessaire d'avoir un sténographe sur le parquet. Quand je suis parti hier soir, je lui ai demandé s'il avait fait cela, et il m'a répondu qu'il n'avait pas écrit son discours en entier, qu'il n'avait que des notes et qu'il hésitait à les livrer, bien que, si j'en crois l'un des sténographes, il eût promis de le faire. Il n'a pas fourni le manuscrit et à la demande du sténographe, j'ai écrit à l'honorable sénateur de Rigaud hier soir, avant son départ pour l'Europe, départ qui aura lieu demain, de vouloir bien envoyer son manuscrit au sténographe officiel. Je crois que cette explication de-

Hon. M. CHOQUETTE.